

Bonjour Messieurs,

En réponse à vos requêtes concernant la chapelle Saint Jean de la rivière, j'ai rassemblé les infos dont nous disposons pour évaluer l'engagement d'une action légale. Il s'avère qu'il n'y a aucun dispositif en place qui aurait permis d'intervenir efficacement pour la sauvegarde du bâtiment.

Le document d'urbanisme régissant le droit des sols de la commune de Montcuq ne dispose d'aucune liste annexe de bâtiments méritant un intérêt particulier et ce malgré une information donnée aux acteurs participant à l'élaboration du PLU.

Le permis de démolir n'a pas été instauré sur la commune, malgré une recommandation faite auprès du conseil municipal.

En conséquence il est impossible pour nous de former un quelconque recours.

Par ailleurs les services départementaux du patrimoine m'ont confirmé la présence de la chapelle dans leur inventaire, y compris dans l'ouvrage sur les églises romanes qui vient d'être publié, et avaient même projeté d'en effectuer le relevé.

En revanche, une action de votre association à l'aide des médias -la Dépêche- par exemple aurait une portée sans nul doute plus forte auprès du grand public, et incitative auprès des pouvoirs publics concernés.

Vous pouvez ainsi pointer cette démolition comme un acte répréhensible qui aurait dû être évité par la mise en oeuvre des dispositifs de protection mis à la disposition des collectivités, et qu'il n'est pas trop tard pour éviter d'autres cas similaires. Ainsi avant d'arriver à sanctionner un acte définitif, on pourra le prévenir en utilisant les outils mis à disposition ...à condition de les utiliser.

Je reste à votre disposition pour compléter l'info et vous aider à les trouver si nécessaire.

F Delmond

Le 16/01/2012 17:05, Bernard DELERIS a écrit :

Bonjour Madame,

Suite à la conversation avec M. SOUQUES, Président de l'Association "Points d'Eau", je vous transmets 3 documents à verser au dossier :

- Plan de situation avec relevé cadastral (géoportail),
- Texte de Nicolas Meynen, historien né à Montcuq, Maître de Conférences à Bordeaux,
- Photo d'une ouverture.

Je renouvelle notre désarroi devant cette destruction et insiste sur la disparition non sanctionnée de notre patrimoine à la suite d'actes individuels non citoyens qui se renouvellent à Montcuq : Destruction de la tour de Ventalay, destruction de la voie romaine, ...

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Bernard DELERIS, animateur de "Points d'Eau"